CONSORTIUM INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES VOIES NAVIGABLES

OBJECTIF : LIAISON RHIN SUPÉRIEUR MÉDITERRANÉE

Madame Ségolène ROYAL
Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable
et de l'Energie
Hotel Roquelaure
246 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Mulhouse, le 14 mai 2014

Objet : transport fluvial et développement durable
demande d'audience

Madame le Ministre,

Notre Association fédère sous l'angle international de nombreuses collectivités, établissements publics, associations et personnalités qualifiés, toutes mobilisées pour la promotion, particulièrement sous l'angle d'une meilleure prise en compte du développement durable et de la préservation des ressources énergétiques, du transport fluvial et du développement de ses infrastructures. A cet égard, c'est en faveur de l'interconnexion des bassins rhénan et rhodanien par la réalisation d'une liaison fluviale performante entre la Saône et le Rhin que notre association inscrit l'essentiel de son périmètre d'action.

La réduction des gaz à effet de serre est en effet un enjeu majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique. Ainsi le Grenelle de l'environnement, inscrit dans la loi n° 2009/967 du 3 août 2009, avait consacré l'objectif d'une réduction de 20% d'ici 2020. Le transport restant le premier émetteur (27% des émissions de gaz à effet de serre) et consommateur (32% de l'énergie consommée), l'effort politique gagnerait à notre sens à favoriser une meilleure valorisation de la multimodalité et un recours accru aux transports alternatifs au mode routier, tenant compte tout particulièrement en ce sens des atouts intrinsèques de la voie d'eau et du transport fluvial.

Le transport fluvial demeure en effet le transport le plus écologique tant en terme de consommation d'énergie qu'en terme d'émission de GAS (quatre fois moins que par la route). Si la France veut tenir les engagements qu'elle s'est fixée en matière de réduction de gaz à effet de serre, le report modal vers le rail ne suffira pas, en effet, à absorber l'augmentation de circulation de fret notamment de transit européen.

Dans ce contexte, il nous semble essentiel de poursuivre le maillage du réseau fluvial français par la réalisation d'infrastructures de gabarit européen, parmi lesquelles compte notamment le projet « Saône-Moselle, Saône-Rhin ». Or si la pertinence de ce projet a bel et bien été confirmée à l'issue des travaux de la commission « Mobilité 21 », son report « au delà de 2050 » constitue un échéancier difficilement concevable. Il est au demeurant en complet décalage avec l'objectif affiché par l'Union Européenne, soit 2030, pour ce projet inscrit dans le « réseau central » du « Réseau Trans Européen Transports ».

Nous serions très intéressés de connaitre les observations que suscitent ces éléments au sein de votre Ministère et nous permettons de solliciter auprès de vous, dans cette perspective, une audience qui nous offrirait une opportunité idéale d'échanges sur ces différents points.
En vous remerciant par avance pour l'attention particulière que vous porterez à notre démarche, nous vous prions de croire, Madame le Ministre, en notre très haute considération.

La Présidente-Déléguée,

Sincèrement

Françoise BRANGET

Consortium International pour le
Développement des Voies Navigables
8 rue du 17 Novembre - 68100 MULHOUSE
Tél. +33(0) 389 66 71 56
Fax +33(0) 389 66 71 09
Mél : consortium.voies-navigables@newel.net

Association inscrite au Registre des
Associations du Tribunal de Mulhouse.
Volume : LXXX(80) Folio 41